

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

### DELIBERATION

N°68/2023

#### Objet :

**Forfait communal/  
Ecole Privée Saint  
Joseph/ Convention**

**Certifié exécutoire  
par la Maire, le**

21/07/2023



L'an deux mil vingt-trois, le 17 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 12 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE.

Absents excusés : Daisy LAINE, Laury FLIPPE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER.

#### Procurations :

Daisy LAINE donne procuration à Laurent MUCHEMBLED

Laury FLIPPE donne procuration à Clément BACRO

Sylvie COUSIN donne procuration à Catherine GERARD

Angélique BARBIER donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Clément BACRO

La séance ouverte, Madame BARBIER explique qu'il convient de revoir le montant du forfait communal pour l'école privée Saint Joseph.

Ce montant avait été fixé à 1 000€ par élève pré élémentaire (3-5 ans) pour les années scolaires 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 et 500€ par élève élémentaire pour les années 2020/2021 et 2021/2022.

Madame BARBIER propose qu'à partir de l'année scolaire 2022/2023, ce montant soit calculé en fonction de l'inflation sur la base de 1 000€ par élève pré élémentaire et 500€ par élève élémentaire. Le versement sera effectué avant le 31 août de chaque année.

Après discussion et à la majorité des membres présents et représentés (2 voix contre, aucune abstention et 12 voix pour dont 4 procurations) cette proposition est acceptée.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

